

	<b>Compte Rendu</b>  Réunion du Conseil Municipal	Réunion du : 28 mai 2015  Auteur du relevé : André ZAVAN  Version du : 31 mai 2015
---	---	---

Date et heure de la réunion : jeudi 28 mai 2015 à 20h00.  
Convocation adressée le 20 mai 2015.

Membres présents (10) : M. CAPURON, M. ZAVAN, M. RUDELIN, Mme BELUGUE, Mme DUMAREAU, M. BEAUDEAU, M. BLANCHER, Mme FERNANDES, M. HIRT, Mme RIBEYROL.  
Membres absents excusés (4) : Mme BONPAIN, M. DEPEUX, Mme GUITTON, Mme PIMPAUD.  
Pouvoirs (5) : Mme BETHOULE a donné pouvoir à Mme FERNANDES.  
M. FAVIER a donné pouvoir à M. ZAVAN.  
M. GUERINET a donné pouvoir à M. RUDELIN.  
Mme POISSON a donné pouvoir à Mme BELUGUE.  
M. VILLERMET a donné pouvoir à M. CAPURON.

Ordre du jour de la réunion :

Points de l'ordre du jour	Discussions	Résultats (scrutin, vote)									
<p>1- - Approbation du compte rendu du précédent Conseil Municipal. - Adoption de l'ordre du jour.</p> <p>2 – Budget commune – décision modificative n°1.</p>	<p><i>En préambule, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal les modifications suivantes de l'ordre du jour :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Suppression et report à une date ultérieure du point n°3 (Vente d'une parcelle au SIAEP d'Issigeac) en attendant d'avoir des précisions d'ordre administratif,</li> <li>• Rajout en questions diverses de 4 points concernant le choix des entreprises pour la rénovation des menuiseries de bâtiments communaux.</li> </ul> <p>Pas de remarque.</p> <p>Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'ouvrir des crédits au compte 673 selon le tableau ci-dessous, afin de procéder à la réduction de titre sur exercice antérieur, ceci n'ayant pas été prévu au Budget Primitif.</p> <table border="1" data-bbox="347 1780 1032 1982"> <thead> <tr> <th>Section de fonctionnement</th> <th>Dépenses Diminution de crédit</th> <th>Dépenses Ouverture de crédit</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>61522 – Bâtiments</td> <td>-110.00</td> <td></td> </tr> <tr> <td>673 – Titres annulés (exercice antérieur)</td> <td></td> <td>110.00</td> </tr> </tbody> </table>	Section de fonctionnement	Dépenses Diminution de crédit	Dépenses Ouverture de crédit	61522 – Bâtiments	-110.00		673 – Titres annulés (exercice antérieur)		110.00	<p>Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité les modifications proposées de l'ordre du jour.</p> <p>Le Conseil Municipal</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Approuve</b> à l'unanimité le compte rendu de la précédente réunion du Conseil Municipal et</li> <li>• <b>Adopte</b> le nouvel ordre du jour.</li> </ul> <p>Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité et par vote à main levée,</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Accepte</b> la décision modificative n° 1 telle qu'elle a été présentée.</li> </ul>
Section de fonctionnement	Dépenses Diminution de crédit	Dépenses Ouverture de crédit									
61522 – Bâtiments	-110.00										
673 – Titres annulés (exercice antérieur)		110.00									

<p>3 - Vente d'une parcelle au SIAEP d'Issigeac.</p> <p>4 – Redevance d'Occupation du Domaine Public 2015 pour la distribution de Gaz.</p> <p>5 – Convention de recrutement CUI.</p> <p>6 - Agenda de mise en accessibilité de tous les établissements et installations recevant du public (ERP).</p> <p>7 - Questions diverses.</p> <p>7 – 1 - Rénovation des menuiseries de la Mairie- Choix de l'entreprise.</p>	<p>Ce point de l'ordre du jour est annulé et reporté à une date ultérieure.</p> <p>Monsieur le Maire rappelle que le montant de la redevance pour occupation du domaine public de la commune par les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz a été actualisé par le décret du 25 avril 2007. La formule de calcul est la suivante : <math>RODP\ 2015 = (0.035 \times 5311\ m + 100\ €) \times 1.16 = 332\ €</math></p> <p>En application du plan de cohésion sociale et considérant un surplus de travail au service technique, Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder au recrutement d'un agent en CUI. Cet agent devra effectuer différentes tâches au sein du service sur une durée hebdomadaire de travail de 20 heures à compter du 01 Juin 2015. Une convention devra être signée avec Pôle Emploi pour ce recrutement, portant sur une durée de 6 mois.</p> <p>M. le Maire rappelle que la loi du 11 février 2005 prévoit la mise en accessibilité de tous les établissements et installations recevant du public pour le 1<sup>er</sup> janvier 2015. M. le Maire indique que par ailleurs, en application de l'ordonnance n° 2014-1090 du 26 septembre 2014 et du décret n° 2014-1327 du 5 novembre 2014, il est mis en place un agenda d'accessibilité programmée permettant de prolonger, au-delà de 2015, le délai permettant d'effectuer ces travaux. M. le Maire présente ensuite les résultats de l'audit réalisé par le bureau Accessibilité le 14 mai 2014 sur les bâtiments communaux. Au vu de l'ensemble de ces éléments, il paraît nécessaire de mettre en place l'agenda d'accessibilité programmée afin d'étaler ces dépenses sur les 3 prochaines années dans le contexte budgétaire délicat lié à la baisse de la dotation globale de fonctionnement. M. le Maire présente le dossier complet ainsi que les demandes de dérogation au conseil municipal.</p> <p>Monsieur le Maire explique que dans le but de réaliser des économies d'énergie il est nécessaire de rénover les menuiseries vétustes de la Mairie. Deux des entreprises consultées ont répondu. Monsieur le Maire présente les propositions correspondantes :</p>	<p>Conforme aux modifications de l'OJ acceptées par le Conseil Municipal.</p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité et par vote à main levée,</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Autorise</b> Monsieur le Maire à établir un titre de recette d'un montant de 332 € correspondant à la RODP Gaz pour l'année de 2015.</li> </ul> <p>Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité et par vote à main levée,</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Accepte</b> le recrutement d'un agent en contrat CUI à compter du 01 Juin 2015,</li> <li>• Précise que la durée hebdomadaire du travail sera de 20 heures,</li> <li>• <b>Autorise</b> Monsieur le maire à signer une convention avec Pôle Emploi portant sur une durée de 6 mois.</li> <li>• <b>Autorise</b> Monsieur le Maire ou à défaut son adjoint à procéder au recrutement de cet agent et à signer le contrat correspondant.</li> </ul> <p>Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité et par vote à main levée,</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Autorise</b> Monsieur le Maire à présenter aux services de la Préfecture la demande de validation de l'agenda, tel qu'il a été présenté.</li> </ul> <p>Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité et par vote à main levée,</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Décide</b> de retenir la variante n°2 de l'entreprise <i>Menuiseries Grégoire</i> située à Montpon</li> </ul>
---	--	--

	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Nom des Entreprises</th> <th>Montant H.T.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Menuiseries Grégoire – Montpon Ménéstérol 24700</td> <td>Variante n° 1 : 3 259,37 € Variante n° 2 : 3 501,76 €</td> </tr> <tr> <td>BATXL – Saint Laurent des Vignes 24100</td> <td>5 979,76 €</td> </tr> </tbody> </table>	Nom des Entreprises	Montant H.T.	Menuiseries Grégoire – Montpon Ménéstérol 24700	Variante n° 1 : 3 259,37 € Variante n° 2 : 3 501,76 €	BATXL – Saint Laurent des Vignes 24100	5 979,76 €		Ménéstérol (24700) pour un montant de 3 501,76 €,	pour un		
Nom des Entreprises	Montant H.T.											
Menuiseries Grégoire – Montpon Ménéstérol 24700	Variante n° 1 : 3 259,37 € Variante n° 2 : 3 501,76 €											
BATXL – Saint Laurent des Vignes 24100	5 979,76 €											
<p>7 – 2 - Rénovation des menuiseries du logement communal – 69 rte de Bergerac. Choix de l'entreprise.</p>	<p>Monsieur le Maire explique que dans le but de réaliser des économies d'énergie il est nécessaire de rénover les menuiseries vétustes du logement situé au n° 69 Route de Bergerac. Deux des entreprises consultées ont répondu. Monsieur le Maire présente les propositions correspondantes :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Nom des Entreprises</th> <th>Montant H.T.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Menuiseries Grégoire – Montpon Ménéstérol 24700</td> <td>4 417,44 €</td> </tr> <tr> <td>BATXL – Saint Laurent des Vignes 24100</td> <td>Variante n° 1 : 5 192,58 € Variante n° 2 : 5 458,29 €</td> </tr> </tbody> </table>	Nom des Entreprises	Montant H.T.	Menuiseries Grégoire – Montpon Ménéstérol 24700	4 417,44 €	BATXL – Saint Laurent des Vignes 24100	Variante n° 1 : 5 192,58 € Variante n° 2 : 5 458,29 €		<p>Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité et par vote à main levée,</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Décide</b> de retenir l'entreprise <i>Menuiseries Grégoire</i> située à Montpon Ménéstérol (24700) pour un montant de 4 417,44 €,</li> <li>• <b>Autorise</b> M. le Maire à signer tous les documents utiles en la matière.</li> </ul>	à signer		
Nom des Entreprises	Montant H.T.											
Menuiseries Grégoire – Montpon Ménéstérol 24700	4 417,44 €											
BATXL – Saint Laurent des Vignes 24100	Variante n° 1 : 5 192,58 € Variante n° 2 : 5 458,29 €											
<p>7 – 3 - Rénovation des menuiseries du Cabinet Médical- 40 rte du Coustinet. Choix de l'entreprise.</p>	<p>Monsieur le Maire explique que dans le but de réaliser des économies d'énergie il est nécessaire de rénover les menuiseries vétustes du cabinet médical, 40 Route du Coustinet. Trois des entreprises consultées ont répondu. Monsieur le Maire présente les propositions correspondantes :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Nom des Entreprises</th> <th>Montant H.T.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Menuiseries Grégoire – Montpon Ménéstérol 24700</td> <td>1 476,33 €</td> </tr> <tr> <td>BATXL – Saint Laurent des Vignes 24100</td> <td>1 990,52 €</td> </tr> <tr> <td>TRYBA – Bergerac 24100</td> <td>2 419,00 €</td> </tr> </tbody> </table>	Nom des Entreprises	Montant H.T.	Menuiseries Grégoire – Montpon Ménéstérol 24700	1 476,33 €	BATXL – Saint Laurent des Vignes 24100	1 990,52 €	TRYBA – Bergerac 24100	2 419,00 €		<p>Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité et par vote à main levée,</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Décide</b> de retenir l'entreprise <i>Menuiseries Grégoire</i> située à Montpon Ménéstérol (24700) pour un montant de 1 476,33 €,</li> <li>• <b>Autorise</b> M. le Maire à signer tous les documents utiles en la matière.</li> </ul>	
Nom des Entreprises	Montant H.T.											
Menuiseries Grégoire – Montpon Ménéstérol 24700	1 476,33 €											
BATXL – Saint Laurent des Vignes 24100	1 990,52 €											
TRYBA – Bergerac 24100	2 419,00 €											
<p>7 – 4 - Rénovation des menuiseries du logement dit de « la Poste » – 30 rte du Coustinet. Choix de l'entreprise.</p>	<p>Monsieur le Maire explique que dans le but de réaliser des économies d'énergie il est nécessaire de rénover les menuiseries vétustes du logement situé au 30 Route du Coustinet. Trois des entreprises consultées ont répondu. Monsieur le Maire présente les propositions correspondantes :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Nom des Entreprises</th> <th>Montant H.T.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Menuiseries Grégoire – Montpon Ménéstérol 24700</td> <td>5 222,49 €</td> </tr> <tr> <td>BATXL – Saint Laurent des Vignes 24100</td> <td>6 161,14 €</td> </tr> <tr> <td>TRYBA – Bergerac 24100</td> <td>8 749,21 €</td> </tr> </tbody> </table>	Nom des Entreprises	Montant H.T.	Menuiseries Grégoire – Montpon Ménéstérol 24700	5 222,49 €	BATXL – Saint Laurent des Vignes 24100	6 161,14 €	TRYBA – Bergerac 24100	8 749,21 €		<p>Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité et par vote à main levée,</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Décide</b> de retenir l'entreprise <i>Menuiseries Grégoire</i> située à Montpon Ménéstérol (24700) pour un montant de 5 222,49 €,</li> <li>• <b>Autorise</b> M. le Maire à signer tous les documents utiles en la matière.</li> </ul>	
Nom des Entreprises	Montant H.T.											
Menuiseries Grégoire – Montpon Ménéstérol 24700	5 222,49 €											
BATXL – Saint Laurent des Vignes 24100	6 161,14 €											
TRYBA – Bergerac 24100	8 749,21 €											
<p>7 – 5 – Autres points.</p>	<p>➤ <i>Didier CAPURON (Maire)</i>: Point de situation concernant le projet de création du Centre de Loisir.</p> <p>➤ <i>Didier RUDELIN</i> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Projet d'éclairage public au carrefour de la Route de Bergerac avec l'Allée des Tilleuls : projet abandonné pour l'instant compte tenu de son coût particulièrement élevé dû à des contraintes techniques (cf devis du SDE24). Ce projet pourra être revu avec l'arrivée des éclairages à énergie solaire dès lors que cette technique sera autorisée.</li> <li>• Columbarium (cimetière) : les 6 nouvelles cases</li> </ul>											

	<p>viennent d'être installées.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Stations d'épuration : la démolition et la réhabilitation du site de l'ancienne STEP sont terminés. Pas de problème au niveau de la nouvelle STEP. La croissance des roseaux est particulièrement satisfaisante.</li> </ul> <p>➤ <i>Claude BLANCHER:</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Où en sont les travaux sur la RD37 à la sortie Ouest du bourg ?</li> </ul> <p><i>Monsieur ZAVAN explique les raisons des retards accumulés dont notamment la planification et réfection de l'aqueduc traversant la RD37. Ceci étant nous avons eu l'information qu'un point doit être fait la semaine prochaine par la Direction des Routes et du Patrimoine Paysager (Conseil Départemental) avec l'entreprise missionnée pour la pose de la glissière. La DICT a été déposée.</i></p> <p>➤ <i>André ZAVAN:</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Informatique : Nécessité d'harmoniser le parc informatique de la mairie en alignant les postes de travail et les logiciels associés (Opérating Système : Windows 7 et Pack Office 2010). Pour cela deux PC sous W.7 vont remplacer deux machines obsolètes et sous dimensionnées. Acquisition de trois licences du PO 2010. Les 5 ordinateurs de la mairie auront alors une configuration identique les rendant compatibles entre eux notamment au niveau de la bureautique et de la messagerie.</li> <li>• « Zéro herbicide » : début de l'opération insufflée par le Conseil Départemental. À titre de test le cimetière ne sera plus désherbé mais au contraire un gazon spécifique et résistant va être ensemencé dans les allées. Une information au public est faite au moyen de deux panneaux implantés près des entrées du cimetière.</li> <li>• Mise en place de nouveaux panneaux dans le bourg (« Attention enfants », « Stationnement réservé aux personnes à mobilité réduite ») et sur les 2 voies d'accès au village qui ne comportaient pas de panneaux d'agglomération (« Début et fin d'agglomération ») : rue de l'Eglise et Route des Granges.</li> </ul> <p>➤ <i>Alexandrina FERNANDES:</i></p> <p>CAB : participation à une réunion de travail « Ressources Humaines ».</p> <p><i>Monsieur le Maire projette quelques photos illustrant différents points abordés ci-dessus.</i></p> <p><b>L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.</b></p>	<p>La Conseil Municipal prend acte des différents points abordés.</p>
--	---	---

**La date de la prochaine réunion du Conseil Municipal n'a pas été fixée.**